

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 15 AVRIL 2013 à 20 heures

Présents : FILLET Pierre-Louis, FEUGIER Monique, CHATELAN Françoise, GONTIER Jean-Louis, CHAZOT Gilles, HUSTACHE Pierre, DROGUE Pierre

Absent : BATHIER David, FILLET Nadège, ROCHE Jean-Maurice, BLANC Astrid

Secrétaires de séance : Delphine GREVE, Michèle Bonnard

1. FORET

✓ Site Natura 2000 de la Bourne

Dans le cadre de la consultation réglementaire sur le périmètre du site Natura 2000 de la Bourne FR 8201743, la Préfecture de la Drôme consulte les communes concernées par le périmètre.

Sur la commune de St Julien, le périmètre Natura 2000 concerne essentiellement 10 parcelles situées en bordure de la Bourne entre le Pont de Goule Noire jusqu'au hameau des Granges (maison Léon Roland). Le travail d'ajustement du périmètre a été réalisé en concertation avec les services du Parc en 2011.

Le plan soumis à consultation par la Préfecture correspondant au périmètre ajusté, les élus donnent un avis favorable.

✓ Acquisition des parcelles de Patrick Gervasoni

Depuis de nombreux mois, la commune est en litige avec Patrick Gervasoni propriétaire d'une parcelle mitoyenne de la forêt communale de Saint Julien en Vercors située sur Saint Martin en Vercors, concernant la position des limites de propriété. Sur la parcelle communale est implantée l'aire de décollage de parapente.

Les frais de bornage étant très onéreux en zone accidenté (pied de falaise, forêt), la solution consistant à l'acquisition par la Commune des parcelles est apparue être la meilleure. Après plusieurs rencontres, Monsieur le Maire et Patrick Gervasoni se sont mis d'accord sur un prix de vente des deux parcelles pour un montant de 6 943 euros pour plus de 7 hectares. Tous les frais seront supportés par la commune. Maître Besson, notaire en Villard de Lans, est chargé de rédiger l'acte.

2. FINANCE BUDGET

✓ Admission en non valeur

Le Conseil municipal approuve la proposition du percepteur d'admettre en non valeur une créance d'un montant de 131.45 euros correspondant à une facture d'eau-assainissement de 2011.

3- BATIMENTS COMMUNAUX

✓ Projet d'agrandissement de la crèche : convention avec le CAUE

Le CAUE de la Drôme a transmis un projet de convention entre la commune, la CCV et le CAUE pour recruter un maître d'œuvre et assurer le suivi de la mission jusqu'à la validation d'un APS pour le projet d'extension de la crèche. La CCV n'ayant pas encore délibéré, le vote est reporté au prochain conseil.

Le devis de Guy Valentin pour la pose d'une ventilation haute pour le local de la chaudière de la mairie d'un montant de 269.87 euros HT est approuvé.

✓ Travaux d'entretien du village

Le 2 avril, un groupe d'élus a effectué une visite de terrain pour déterminer les travaux d'entretien à réaliser sur les différents bâtiments et monuments communaux. Le conseil municipal adopte le compte rendu.

4- DIVERS

✓ Motion de soutien au collège

Les élus de la communauté de communes ont été alertés par l'association des parents d'élèves du collège sport nature de la Chapelle en Vercors sur une nouvelle réduction de la dotation globale horaire (DGH) pour la prochaine année scolaire. Ils ont demandé à l'inspection académique de la Drôme la restitution de ces heures pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement surtout compte-tenu de sa situation géographique. Le conseil municipal soutient cette démarche.

5- QUESTIONS DIVERSES

- Portail d'accès au champ situé à côté de la salle des fêtes

Le propriétaire de la parcelle, Gérard Glénat, s'inquiète de l'état du portail en bois qui barre l'accès à son champ. La commune décide de faire une réfection partielle du portail.

- Plusieurs locataires d'appartement ont demandé à la mairie la possibilité de pouvoir cultiver un jardin. Les élus soutiennent l'idée qui sera étudiée lors de l'aménagement de la Grange Marcon.
- Le centenaire de Mme Idelon sera fêté le 28 avril en présence de Monsieur le Maire.
- Pierre Drogue a rencontré Ludovic David de l'entreprise Blanc pour faire le point sur les travaux en attente (station d'épuration, réfection de route, dégâts déneigement)
- Pierre-Louis Fillet rencontrera Jean-Maurice Roche concernant l'évacuation du trop plein de la source Roche et la route desservant son habitation.
- Suite à l'arrêté de permis de construire de deux maisons au hameau des Clots (derrière la maison de Jean-Louis et Claudine Guinet), il faudra prévoir de goudronner la route pour permettre le passage des engins de déneigement.
- Un courrier sera adressé à la Direction des Routes du Département pour essayer de résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales aux Janis.
- Il est rappelé que l'école de musique (chorale et cours instrumentaux) continue même si l'opération « Orchestre à l'école » s'arrête à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.
- Jean-Louis Gontier s'inquiète du dérapage des délais du chantier de la salle des fêtes.

Fin du conseil municipal à 22h